

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 janvier 2022

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 décembre 2021
2. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal
 - Droit de préemption urbain
 - Marchés à procédure adaptée
3. Système d'Information Géographique – Renouvellement du contrat avec la Société SMA NETAGIS – Période 2022/2023
4. Convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité - Avenant n° 3 portant sur la télétransmission des autorisations d'occupation des sols
5. Convention d'adhésion au groupement de commandes e primo – Environnement numérique des écoles
6. Achat de matériels pédagogiques pour les temps péri et extrascolaires – Participation de la commune
7. Questions et informations diverses

Présents : Daniel RABU, Michel GAUVIN, Marie-Paule SECHET, Michel BERTRAND, Jacqueline PANTECOUTEAU, Laureline DOUILLARD, Grégory LEHOURS, Benoit FRABOULET, Elodie RETIF, Sandra FORGET, Xavier BRUNET, Vincent AUFFRAIS, Elise DOITEAU, Charlène PLANCHAIS

Absents excusés : Régis BOUTIN, Laura DEPASSE, Robert GIRAULT (donne procuration à Charlène PLANCHAIS), Pierrick MENARD, Corinne LE FLEM

Secrétaire de séance : Marie-Paule SECHET

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2022**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2021 n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal et est adopté.

- **Informations prises par délégation du Conseil Municipal**

Droit de préemption urbain

Date	Désignation	Lieu	Références Cadastrales	<u>Propriétaires</u>
12/01/2022	Immeuble bâti sur terrain propre	Launay de Villate	ZB 63, ZB 64, ZB 77, ZB 82, ZB 88, ZB 89, ZB 90, ZB 91, ZB 92, ZB 93, ZB94, ZB 95, d'une superficie totale de 89732 m ² .	BORDIER Jean-Luc et ODERMATT Gabriela

12/01/2022	Immeuble bâti sur terrain propre	12 Rue du Bois du Jeux	AB49, 50,51 d'une superficie totale de 652 m2	FRANCC Michel et FRANGEUL Martine
------------	----------------------------------	------------------------	---	-----------------------------------

Marchés à procédure adaptée

Néant

Décision d'ester en justice

Néant

Délibérations du Conseil Municipal

- ***Délibération 2022-1 – Système d'information géographique – Renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS***

Ce contrat avait été conclu pour la période 2020/2021 et a permis à la communauté de communes et aux communes du territoire de bénéficier de la mise à disposition d'un progiciel avec maintenance, hébergement, assistance à l'exploitation et intervention d'un chef de projet ou directeur informatique ainsi que de géomaticiens pour visualiser et exporter des données relatives à l'administration du droit des sols, au cadastre, aux plans locaux d'urbanisme et aux réseaux.

Le coût de la prestation prise en charge par la Communauté de Communes s'élève annuellement à 18 380,00 € HT soit 22 056,00 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de le renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

- ***Délibération 2022-2 – Convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité – Avenant n° 3 portant sur la télétransmission des actes d'urbanisme***

Le Conseil Municipal approuve le principe de la télétransmission des actes d'autorisation d'occupation des sols (Permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) et autorise M le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

- ***Délibération 2022-3 – Convention d'adhésion au groupement de commandes e-primo – Environnement numérique des écoles***

L'académie de Nantes a impulsé en 2013 un déploiement d'un espace numérique de travail dans les écoles. Cet ENT, nommé e-primo, vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'internet.

Ce dispositif constitue un espace de travail privilégié pour assurer une continuité pédagogique de qualité et maintenir le lien entre l'école et les familles.

L'ENT conduit l'élève à développer les compétences numériques inscrites dans les programmes et constitue un support pour l'enseignant facilitant la préparation de la classe et la mise en œuvre de parcours d'apprentissage personnalisés.

Le prochain marché e-primo s'étendra sur la période 2022-2026, l'objectif est de donner à toutes les communes de l'académie qui adhéreront au groupement de commandes la possibilité de doter leurs écoles d'une ENT.

Ainsi, la commune de Saint-Aubin des Châteaux a la possibilité d'adhérer au groupement de commandes pour une période de 48 mois, soit du 19 juillet 2022 au 19 juillet 2026.

Ce nouveau marché répond également à la volonté de diffuser encore plus largement la solution e-primo.

La convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et d'en définir les modalités d'organisation et de fonctionnement.

Ce groupement de commandes passera par un marché public dont la finalité sera de mettre à disposition des écoles situées sur le territoire des collectivités membres dudit groupement, une solution unique d'environnement numérique de travail.

La participation, dans le cadre du marché 2018/2022 s'élève à 1,50 € HT par an et par compte élève.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Saint-Aubin des Châteaux au groupement de commandes pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail pour l'école Jean-Pierre TIMBAUD pour la période 2022/2026 et autorise M le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

- ***Délibération 2022-4 – Aménagement des salles de l'Escapade – Achat de matériel pédagogique et d'ameublement – Demande de subvention au titre du dispositif des Fonds Publics et Territoires de la CAF***

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du dispositif des Fonds Publics et Territoire de la CAF dans le cadre du projet d'aménagement des salles de l'Escapade initié par l'association ARCEL et auquel l'accueil périscolaire et l'association Eveil et Bricolage ont été associés.

Le projet est porté financièrement par la collectivité.

Le projet consiste en l'achat de matériel pédagogique mutualisé entre les trois utilisateurs de cet espace et d'ameublement adapté.

Questions et informations diverses

- ***Cimetière – Opération de reprise des concessions***

La commission Administration générale s'est déplacée sur les lieux le 12 janvier 2022.

Un emplacement pour le futur columbarium a été envisagé.

Une centaine de tombe est à reprendre suite à la procédure de reprise des concessions arrivée à son terme.

Une rencontre avec les entreprises de Pompe Funèbres a eu lieu et la pose de caveaux par la collectivité dans le cadre de la procédure de reprise a été évoquée.

Une réflexion est engagée sur l'accessibilité du cimetière et sur une future végétalisation du cimetière.

- ***Arrivée d'un nouveau médecin sur le territoire***

L'OPASS, auquel la commune adhère, a informé de l'arrivée d'un nouveau médecin sur le territoire.

Les consultations se font actuellement uniquement à Sion les Mines.

- ***Mise à jour du linéaire de voirie***

La société EDMS a proposé à la collectivité de s'engager dans la mise à jour du linéaire de la voirie commune (voies classées dans le domaine public communal). Le Conseil Municipal est informé que le linéaire de voirie est intégré au calcul des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation d'une rencontre avec ce prestataire.

- **Circulation rue de la Courbetière**

Le radar pédagogique a été posé afin de disposer de relevés de vitesse.
Les riverains seront intégrés à la rencontre prévue avec la commune de Chateaubriant

- **Reprise du local commercial**

Dans le cadre de la reprise du local commercial, deux repreneurs potentiels se sont faits connaître.
Une rencontre entre ces futurs repreneurs et les membres de la commission Administration Générale aura lieu les 19 et 24 janvier 2022. A l'issue de ces rencontres le repreneur sera choisi.
(Mme Charlene PLANCHAIS a souhaité se retirer de la séance avant l'ouverture des débats).

- **Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion, préalable à l'approbation du projet de révision, qui s'est tenue le 6 janvier 2022 en présence de la Chambre d'Agriculture et des services de l'Etat à la suite de l'enquête publique.

- **Branchement d'eaux pluviales 4 place de l'Eglise**

Les travaux de reprise du réseau d'eaux pluviales au n° 4 place de l'Eglise sont en cours.

- **Cheminement piétonnier Rue de la Vigne**

Une réflexion est à engager sur une liaison piétonne en vue de desservir la zone d'aménagement de Mauny.

- **Arrivée d'un nouvel agent aux services administratifs**

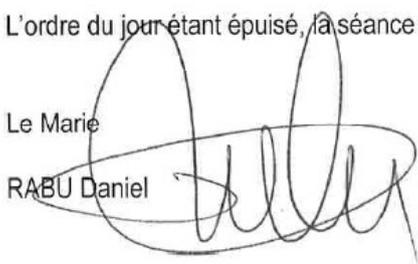
Mme Florence CHEDEMAIL prendra ses fonctions au sein des services administratifs à compter du 15 avril 2022 en remplacement de M Gwenn METAY. Elle aura en charge la comptabilité et la gestion administrative du personnel communal et complétera Mme Maud DUCHENE à l'accueil du public.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 28 février 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Le Maire

RABU Daniel



La secrétaire de séance

SECHET Marie-Paule

